



Légende

- M4 : Terrains réservés des cours d'eau
- AS : Servitudes d'alignement et d'assèchement
- EB7 : Servitude d'alignement
- B3 : Canalisations de distribution et de transport de gaz
- H4 : Canalisations électriques
- PT3 FO : Communications téléphoniques et télégraphiques
- PT3 : Communications téléphoniques et télégraphiques - Fibre optique
- TI : Voie ferrée
- ACL : Monument historique
- AS1 : Point de captage
- PT2 : Centre radiolélectrique
- ACL1 : Protection des Monuments historiques ; périmètre
- ACL2 : Protection des sites inscrits et des monuments naturels
- ARS : Magasins à poudre de tir
- AS1 : protections des capages - périmètre immédiat
- AS2 : protections des capages - périmètre éloigné
- AS1 : protections des capages - périmètre éloigné
- B3 : Canalisation de transport de gaz ; périmètre
- H4 : Lignes électriques aériennes
- H4 : Lignes électriques souterraines
- IM13 : Cimetières
- PT1 : Cimetière obusés
- PT1 : Télécommunications - Protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 : Télécommunications - Protection contre les obstacles
- PT3 : Réseaux de communications téléphoniques et télégraphiques

DEPARTEMENT DU CHER
Communauté de Communes de La Sèptaine



P.L.U.i.

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

4.1. - Servitudes d'Utilité Publique
A - Plan

5 - Commune d'Etréchy

Echelle : 1 / 7 500e